

Rapport du Président

Séance publique du
jeudi 20 octobre 2022

N° CD-2022-4-6-1

N° applicatif 4588

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Lecture publique bibliothèque d'Alsace

Service consulté

POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE - POUR DES BIBLIOTHÈQUES ANCRÉES DANS LES DÉFIS DU XXIÈME SIÈCLE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de préciser les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de lecture publique, politique ayant vocation à accompagner les transitions contemporaines et contribuant à la résilience de la société, selon trois axes :

- Des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- Une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- Une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

En Alsace, la lecture publique est forte d'un capital humain important, d'un ancrage territorial fort, et dispose d'un réel pouvoir d'entraînement pour transformer les politiques culturelles, et peut avoir un véritable effet levier pour les politiques éducatives et sociales. Elle contribue également au développement en Alsace du bilinguisme, et pourra devenir un axe de coopération transfrontalière. Cette politique amorce en outre, au niveau national, un virage historique en priorisant les enjeux de médiation culturelle.

Des actions concrètes alimenteront cette stratégie. La Collectivité européenne d'Alsace, à travers la Bibliothèque d'Alsace, mènera des actions emblématiques (Décodage, festival d'éducation aux médias, 30k€ ; l'Alsace se (ra)conte, festival du conte et de l'oralité, 90k€ ; concours littéraire et ateliers d'écriture, 34k€ ; un album pour les bébés, 50k€), renforcera sa proximité avec les bibliothèques accompagnées pour plus de médiation culturelle (25 ETP, masse salariale

existante équivalente à 875k€), et mettra en place des outils pour stimuler les coopérations locales (conventionnement ; appel à manifestation d'intérêt, 100k€, fonds de soutien à l'aménagement d'espaces d'action culturelle en bibliothèque, 150k€).

En 2022, le budget du Pôle Lecture Publique s'établit à 1 417 300 € ; il sera réorienté, aligné, abondé à la marge, selon les objectifs ici présentés. Les évolutions proposées représentent :

- Une diminution de 100k€ du budget d'investissement
- Une augmentation de 120k€ du budget de fonctionnement

Cette évolution des moyens permettra de renforcer les actions menées par l'équipe du Pôle lecture publique (90 agents, masse salariale équivalente à 3,7M€).

Préambule

Par ce rapport, la Collectivité européenne d'Alsace affirme un positionnement fort, prescriptif, concernant le développement de la politique de lecture publique, afin d'accompagner les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle.

Porter une politique de Lecture publique aujourd'hui, c'est s'engager à développer la curiosité, les imaginaires et les connaissances, pour lutter contre certains travers de la société contemporaine : l'affaiblissement de l'esprit critique, l'orientation du débat public par des opinions personnelles préconçues, l'éloignement croissant de la science. En France, sur une idée du Conseil National de la Résistance, le gouvernement provisoire de la République Française se dote aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale de bibliothèques d'échelle départementale ; l'objectif étant alors de combattre toute potentielle renaissance du totalitarisme en éduquant les citoyens.

Depuis 1945 et 1946, le territoire alsacien est doté d'une bibliothèque centrale puis départementale pour répondre à ces enjeux éducatifs et culturels. Si en 1945 l'urgence était à l'accès aux livres (avec le développement des dépôts de livres et des bibliobus notamment), en 2022 le changement de paradigme est profond. Dans une société individualiste marquée par la révolution numérique, où les citoyens peuvent être enfermés dans des tunnels informationnels, la mise en relation entre les citoyens par la culture – la médiation culturelle - redonne de la diversité, permettant la consolidation du libre arbitre de chacun. C'est un préalable à l'exercice effectif et préservé de la démocratie. Si l'accès à la connaissance permet toujours la lutte contre l'obscurantisme, cet accès nécessite d'être accompagné pour être vraiment efficace : la médiation est l'outil pour lutter contre l'individualisme de la société contemporaine.

Passer d'une politique de l'accès à une politique de médiation, c'est s'engager dans une démarche plus proactive, davantage tournée vers les personnes dans leur individualité et leur rôle social. Les finalités de cette médiation sont éducatives, sociales et citoyennes. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi (*LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*) a réaffirmé le rôle des bibliothèques départementales, dans la mise en réseau et la formation des acteurs de terrain.

La Collectivité européenne d'Alsace, forte de l'héritage historique de l'Alsace dans son rapport à l'écrit, pleinement consciente des enjeux d'évolution des politiques de Lecture publique, décide d'aller encore plus loin pour conforter ce virage historique du secteur, en affirmant des enjeux forts autour du développement de l'esprit critique, de la lutte contre l'illettrisme/illectronisme, ou encore du développement des imaginaires – notamment par l'écriture créative. Ces enjeux nourriront l'évolution des bibliothèques en réels lieux de vie et de rencontres, permettant une nouvelle forme de citoyenneté par la culture.

Pour permettre la concrétisation de ces ambitions, la Collectivité européenne d'Alsace renforcera son partenariat et sa proximité avec les collectivités territoriales, autour de la lecture publique et des bibliothèques. Les bibliothèques sont des portes d'accès à l'imaginaire, à l'information et aux connaissances. Elles sont en Alsace le premier maillage culturel de proximité, avec 311 établissements publics accessibles aux Alsaciens. La Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans le soutien et l'accompagnement des collectivités porteuses de projet de développement de la lecture, par l'action de la Bibliothèque d'Alsace.

La Bibliothèque d'Alsace s'emploiera à accompagner la transformation des bibliothèques ; en renforçant leur autonomie dans leur fonctionnement, afin de soutenir et de susciter plus encore leurs projets de développement. Cet accompagnement prendra la forme du déploiement d'une ingénierie plus structurée, plus spécialisée, travaillant à la fois sur l'accompagnement au fonctionnement des bibliothèques (soutien documentaire physique et numérique, formations à la gestion d'une bibliothèque), sur le développement de projet de coopération (accompagnement à la mise en réseau), et plus encore sur les projets de médiation culturelle (déploiement d'une ingénierie spécifique, accompagnement humain renforcé).

Dans les valeurs du Service public alsacien, cette politique publique s'est construite autour de la participation de nombreux acteurs. Les Conseillers d'Alsace ont pu y contribuer à l'occasion de la mission culture, les partenaires (bibliothèques) ont été associés à l'occasion d'Ateliers de territoire, et les citoyens ont pu s'exprimer à l'occasion de 4 ateliers en juin 2022. Les agents du Pôle Lecture Publique ont également été pleinement acteurs de la démarche, à l'occasion de deux temps forts de contribution au printemps 2022. Cette construction participative marque l'ADN de cette politique - modalité qui sera au cœur de la mise en œuvre des actions futures.

Il est proposé que la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans le soutien et l'accompagnement des collectivités porteuses de projet s'articule autour :

- Des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- Une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- Une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

I. Des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle

Les bibliothèques sont des outils, au carrefour de plusieurs politiques publiques et peuvent à ce titre avoir un effet levier pour les politiques culturelles, éducatives et sociales. Elles ont vocation à accompagner les transitions contemporaines, et contribuent à la résilience de la société. Leur ancrage dans les défis du XXIème siècle est une nécessité, que la Collectivité européenne d'Alsace entend accompagner.

a) Développer l'esprit critique

Eloignement de la science, affaiblissement de l'esprit critique, orientation du débat public par des opinions personnelles préconçues sont autant de maux dont souffre la société contemporaine. Paradoxalement, la société est marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. En quelques décennies, les modalités d'accès et de production de l'information ont connu de véritables révolutions, notamment avec l'avènement d'internet et des réseaux sociaux, où chacun peut être producteur d'information. Quelques données alarment : une information fautive se répand 6 fois plus vite qu'une vraie information sur les réseaux sociaux. Ce phénomène est aggravé par le principe de « bulle informationnelle » sur internet ; les algorithmes, les réseaux, renvoient en miroir des opinions similaires aux nôtres. Ces constats appuient l'urgence à agir, afin que les citoyens soient aptes à démêler le vrai du faux, à construire leurs propres visions du monde. L'éducation aux médias et à l'information apparaît comme un outil, en réponse au défi démocratique.

« Décodage », festival de l'éducation aux médias et de la liberté d'expression

Au sein de la Saison culturelle alsacienne, le festival « Décodage » a pour objectif d'outiller le public dans son rapport à l'information. Les événements de ce temps fort prendront plusieurs formes : ateliers, conférences, spectacles, films documentaires, lecture à voix hautes, rencontres, tables rondes, ... autant de supports pour agir sur le rapport de la société aux médias, dans les intercommunalités alsaciennes volontaires. Le festival aura lieu chaque année à l'automne, et mettra en avant une thématique spécifique dans toute l'Alsace.

- ✓ ***La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à cofinancer à hauteur de 30 000€ sur cet événement, nouveaux crédits, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget.***

Chantier d'insertion autour de la production d'informations

Il est proposé de mettre en place un chantier d'insertion, qui sera travaillé avec la Direction de l'Insertion, qui permettrait de rendre des citoyens acteurs de la production d'informations.

- ✓ ***Cette initiative viendrait compléter d'autres actions existantes, comme la semaine de la presse en milieu scolaire. Elle fera l'objet d'une proposition ultérieure soumise à la Commission Permanente.***

b) Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

On parle d'illettrisme dans le cas de personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. En Alsace, on estime que 4% des jeunes adultes sont en situation d'illettrisme, alors que 10% de la même classe d'âge éprouve des difficultés avec l'écrit.

L'illectronisme est plus répandu encore ; 33% des Français ont des difficultés avec le numérique, et on estime que 17% d'entre eux sont en réelle situation d'illectronisme ; 300 000 Alsaciens sont concernés. On parle d'illectronisme quand une personne n'est pas en capacité d'effectuer, via le numérique, les démarches nécessaires dans la vie quotidienne.

Les publics de l'illectronisme ne sont pas les mêmes que ceux de l'illettrisme ; c'est une nouvelle fracture à prendre en compte, qui évolue en même temps qu'évoluent les technologies. Pour ces deux problématiques de société, l'enjeu pour les bibliothèques est d'abord un enjeu d'accueil, d'identification, et d'orientation. Parce que la bibliothèque est un lieu neutre, elle peut également servir de lieu de remédiation, en particulier pour les

personnes en difficultés qui ne sont pas encore totalement en situation d'illettrisme / illettrisme.

Sur ces enjeux de société, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ses agents et accompagnera leur prise en compte dans les bibliothèques accompagnées, comme précisé plus tard dans ce rapport. Elle mènera également deux actions emblématiques détaillées ci-après.

« Premières pages » : familiariser les tout-petits au livre

Familiariser le tout-petit au livre est une action de prévention de la lutte contre l'illettrisme. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a offert un imagier trilingue aux enfants nés à partir de 2021 en Alsace, afin de permettre au tout-petit de se familiariser avec l'objet livre. Il est proposé de reconduire cette opération permettant à la fois d'offrir un livre aux nouveau-nés en Alsace et de soutenir la création en Alsace, à compter de 2024. Une nouvelle création pourra avoir lieu tous les 2 ans. Ce projet permettra une coopération renforcée avec la PMI, catalysera les coopérations entre les établissements d'accueil du jeune enfant et les bibliothèques, et pourra être un levier dans la stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

- ✓ **Budget de 50 000€ annuel, crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget.**

Développement de la lecture en prison

L'éloignement de la maîtrise de l'écrit est particulièrement marqué chez les publics détenus. La Bibliothèque d'Alsace accompagnera le développement de la lecture en milieu carcéral ; à cette fin, des conventions de partenariats seront conclues avec les établissements pénitentiaires en Alsace (prêt de documents, soutien à la formation des auxiliaires-détenus et des bénévoles, programmation culturelle)

- ✓ **Mobilisation des agents de la Bibliothèque d'Alsace**

c) Libérer les imaginaires et la création littéraire

Souvent associé à l'idée d'illusion ou de divagation, l'imaginaire désigne pourtant un ensemble dynamique de représentations qui façonnent une vision collective du monde. L'imaginaire est ce monde intérieur invisible qui se déverse dans l'inconscient collectif de nos sociétés pour forger notre devenir commun. La pluralité des imaginaires est la garantie de préserver la tolérance et l'ouverture nécessaires à cohésion sociale. Stimuler les imaginaires, au travers de la médiation ou de l'écriture créative, c'est donc alimenter les facultés d'empathie et de représentation de chacun, au bénéfice du lien social.

Dans ce cadre, l'action de la politique de lecture publique portera une vigilance particulière à la question de la surexposition aux écrans, et proposera des actions et outils permettant, notamment aux jeunes et à leurs parents, de développer leurs imaginaires en dehors des écrans.

« L'Alsace se (ra)conte », festival de contes pour développer les imaginaires

La Collectivité européenne d'Alsace s'attache à faire dialoguer patrimoine matériel et immatériel, à travers une mise en scène de l'art du conte dans des lieux emblématiques du territoire alsacien. « L'Alsace se (ra)conte » hybridera ainsi deux formats d'action culturelle déjà bien identifiés : la mise en valeur et la découverte des lieux de patrimoine alsaciens, et le festival Vos Oreilles Ont la Parole (VOOLP). Depuis plus de 10 ans, le festival VOOLP met en avant les contes et les arts du récit. Le festival mute en 2023 : nouveau nom, nouveau positionnement dans le calendrier (printemps), diversification des lieux d'accueil, actions dans les collèges renforcés. Ce festival portera également l'ambition d'événements bilingues et transfrontaliers.

La Collectivité européenne d'Alsace financera un événement par bibliothèque ou lieu patrimonial dans chaque intercommunalité volontaire, ainsi qu'un événement par collège dans ce même périmètre territorial, soit 80 événements programmés chaque année. Des spectacles seront également proposés pour les enfants confiés à la Collectivité européenne d'Alsace (foyer de l'Enfance, Cité de l'Enfance).

- ✓ **Budget de 90 000€ annuel, crédits existants, renforcés de 20k€, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget.**

Concours littéraire

Le concours littéraire permettra de récompenser une œuvre de fiction en/sur l'Alsace. Les participants de diverses catégories, évolutives en fonction des éditions (nouvelle, poésie, chanson, ...), produiront une œuvre de fiction autour d'un objet du patrimoine alsacien. Les différentes catégories seront récompensées (20 000€ par an, pour les différents prix et l'organisation du temps festif de remise - nouveaux crédits, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget), notamment par la publication d'un recueil des textes primés. Ce recueil sera mis à disposition dans les collèges et les bibliothèques en Alsace. Le règlement du concours sera précisé lors d'une prochaine CP.

En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour susciter l'écriture, notamment auprès des personnes qui en sont éloignées, à travers l'organisation d'ateliers en marge du lancement du concours. Des ateliers auront lieu dans chaque territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

- ✓ **Budget 14 000€ annuel, nouveaux crédits, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget.**

Soutien aux festivals littéraires

Au-delà des bibliothèques, c'est toute la filière du livre (libraires, éditeurs, auteurs, ...) qui contribue à libérer les imaginaires grâce à la lecture. Une évolution sera attendue, en matière d'animation de la filière à l'échelle alsacienne, et pourra donner naissance à un nouveau dispositif.

Depuis maintenant plusieurs années, la Collectivité européenne d'Alsace soutient une dizaine de festivals littéraires en Alsace. Il est proposé de maintenir ce soutien, et d'engager la révision du dispositif, pour aboutir à un conventionnement plus qualitatif avec chaque festival / salon du livre. La Bibliothèque d'Alsace pourra accompagner la mise en place d'actions de médiation culturelle autour de ces événements, notamment dans les collèges.

- ✓ **Budget : 40 000€ par an, moyens existants, en 2023 (sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).**

II. Une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques alsaciennes de véritables lieux de vie et de rencontres

Les bibliothèques « troisième lieu » ont connu un fort développement ces dernières années. L'accent a été mis dans ces structures sur le confort des utilisateurs, ainsi que sur l'accessibilité (physique et symbolique) des espaces. Aujourd'hui, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à soutenir et à amplifier ce mouvement, autour des enjeux de société déjà évoqués.

La bibliothèque de demain est un lieu de vie et de rencontres : on y emprunte certes des documents – ponts vers l’imaginaire, l’information et les connaissances -, et en même temps c’est un lieu de rendez-vous où l’on se promène, où l’on apprend les nouvelles, où se forment les courants d’opinion à partir d’informations fiables. Si les usages individuels du lieu sont aujourd’hui établis, il s’agit pour demain d’enchanter les usages collectifs des bibliothèques, pour qu’elles deviennent de véritables lieux de rencontres. Cette évolution passe par une transformation des espaces, mais surtout par une consolidation des compétences de médiation des professionnels et bénévoles.

a) Développer une offre de médiations culturelles innovantes

Spécialisation des bibliothécaires de la Collectivité européenne d’Alsace au service des alsaciens

La Collectivité européenne d’Alsace mobilisera les bibliothécaires de la Bibliothèque d’Alsace pour renforcer l’attractivité des bibliothèques en Alsace. Ces interventions permettront :

- De sensibiliser les bibliothécaires salariés et bénévoles sur les objectifs poursuivis spécifiquement par la Collectivité européenne d’Alsace (illettrisme, illettrisme, éducation aux médias, écriture créative). Les agents de la Bibliothèque d’Alsace pourront ainsi être, par exemple, amenés à animer des ateliers d’écriture, ou encore à animer des débats dans les bibliothèques accompagnées.
- De mener des actions de médiations culturelles innovantes, auprès des Alsaciens, rendant visible l’action de la Collectivité européenne d’Alsace auprès de nos concitoyens

La présence sur le terrain, auprès des bibliothèques accompagnées, des bibliothécaires référents de la Collectivité européenne d’Alsace sera ainsi renforcée, et pourra permettre de renforcer les coopérations locales, dans l’ambition d’accompagner la mise en réseau des bibliothèques.

Au sein d’une trajectoire de recrutement, d’une réflexion sur les sites double mission (Altkirch, Villé, Sarre-Union) et d’un plan de formation, l’évolution du métier de bibliothécaire-référent à la Bibliothèque d’Alsace symbolise en profondeur le virage historique de la politique publique : développer la médiation culturelle. Ce chantier managérial se concrétisera dans le projet d’établissement de la Bibliothèque et dans l’adaptation de l’organisation interne du service.

- ✓ ***Pour mener ces médiations culturelles innovantes, une cible de 25 ETP (masse salariale équivalente à 875k€, mobilisation des ressources humaines existantes) est proposée.***

Amplification des médiations culturelles en ligne

Après un important travail de convergence – entamé dès 2019 -, et la mise en ligne d’un premier portail transitoire en juin 2022, la Collectivité européenne d’Alsace mettra en œuvre un nouveau portail de la Bibliothèque d’Alsace, centré sur la médiation culturelle, et permettant de nouvelles fonctionnalités participatives. Ce portail sera actif courant 2023. Il s’adressera tant aux bibliothèques accompagnées, dont il sera un outil fédérateur, qu’aux alsaciens désireux de consulter les ressources culturelles proposées.

- ✓ **Budget : 40 000€ par an, moyens existants, sur les crédits de la DSIN, (sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).**

b) Renforcer et diversifier les compétences médiation des professionnels et des bénévoles

Une politique de médiation culturelle va bien au-delà d'une politique d'accès, et est l'un des leviers majeurs pour transformer les bibliothèques en lieux de vie et de rencontres. Faire de la médiation culturelle, c'est faire du lien entre des productions et des personnes (groupes ou individus).

Dans une politique de médiation, le succès dépend avant tout du niveau de compétence des équipes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles. Le développement des compétences des bibliothécaires se fera de deux manières : par la formation, et par la diversification des engagements bénévoles.

Développement de la formation

La Bibliothèque d'Alsace propose chaque semestre un programme de formations, en proximité des acteurs. Ce programme est complété par des actions de formation à la demande, qui pourront se déployer dans les territoires. Les formations sont assurées soit par les agents du Pôle Lecture Publique, selon leur spécialisation, soit par des prestataires extérieurs.

Diversification des engagements bénévoles

Plus de 2000 personnes en Alsace contribuent aujourd'hui à faire vivre les bibliothèques. En 2022, 50% des bibliothèques accompagnées par la Collectivité européenne d'Alsace sont animées exclusivement par des bénévoles – dont l'investissement tend à s'essouffler. Le développement du bénévolat, sous de nouvelles formes, est un enjeu crucial pour les bibliothèques en Alsace.

La priorité est aujourd'hui à la diversification de l'engagement dans les bibliothèques, qui permettra l'existence d'un bénévolat ponctuel ; les bénévoles s'engageront alors pour mener à bien un projet, et non uniquement pour contribuer au fonctionnement classique du service. La Collectivité européenne d'Alsace se mobilisera sur : le soutien des collectivités à la recherche de bénévoles (communication via le portail de la Bibliothèque d'Alsace), l'animation de réseau de compétences à travers le programme de formation évoqué ci-dessus.

- ✓ **Budget de 48 000 € annuel est fléché en ce sens (crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).**

c) Créer et aménager des lieux de lecture publique

Pour que les bibliothèques deviennent de véritables lieux de vie, propices aux rencontres et aux débats d'idées, elles doivent disposer de lieux le permettant.

Soutien à la création de bibliothèques dans les zones blanches

La CeA s'engage, à travers sa politique de contractualisation avec les territoires, à accompagner les collectivités désireuses de construire ou de restructurer une bibliothèque.

- ✓ **Les fonds mobilisés pourront être le fonds communal ou le fonds d'attractivité.**

Soutien à l'aménagement d'espaces d'actions culturelles et de rencontres

Il est proposé de créer un fonds d'investissement, programme de soutien à l'aménagement d'espaces d'action culturelle et de rencontres. Pourrait ainsi être financé du mobilier, permettant la création d'espaces de médiation culturelle : mobilier modulable pour créer des espaces de médiation dans les petites bibliothèques, assises... Ce fonds permettrait également le financement d'outils ou de fonds de départ, s'ils présentent un intérêt particulier pour favoriser les rencontres en bibliothèque. Ainsi, le développement de ludothèques serait encouragé, de par la capacité du jeu de société à générer des rencontres.

- ✓ ***Le règlement d'intervention de ce fonds, représentant un investissement 150 000€ annuel (nouveaux crédits, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget), sera précisé lors d'une Commission Permanente ultérieure.***

d) Adapter la stratégie documentaire, y compris numérique, de la Bibliothèque d'Alsace

L'offre de contenus culturels de la Bibliothèque d'Alsace repose sur deux grandes catégories : l'offre documentaire, et l'offre d'outils de médiation. Ces offres sont amenées à évoluer pour répondre plus spécifiquement aux enjeux poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace, et pour proposer aux bibliothécaires salariés et bénévoles des outils propices à la médiation culturelle.

Evolution de l'offre documentaire

La Bibliothèque d'Alsace s'engage dans la formalisation d'une politique documentaire, outil garantissant la représentation du pluralisme des courants d'idées dans les collections de la Bibliothèque, garantissant des collections accessibles y compris à destination des publics en situation d'illettrisme, et supports au développement de l'imaginaire. Cette politique documentaire pourra être finalisée courant 2024 et également contribuer au développement du bilinguisme en Alsace.

- ✓ ***Budget de 682 000€ annuel est dédié au renouvellement des collections de la Bibliothèque d'Alsace (crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).***

En parallèle, les ressources numériques connaîtront une évolution, afin de pouvoir servir plus spécifiquement les objectifs de la politique culturelle alsacienne. Ainsi, les ressources traditionnelles (musique, cinéma, ...) ne seront plus proposées, au bénéfice de ressources contribuant directement aux objectifs de ce rapport (presse, cinéma documentaire avec droits de projection, ressources pour l'utilisation des outils informatiques, apprentissage des langues...).

- ✓ ***Budget 117 000€ par an (crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).***

Densification de l'offre d'outils de médiation

La Bibliothèque d'Alsace construit et prête des outils de médiation, dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre d'actions culturelles dans les bibliothèques. Ces outils s'appuient sur des contenus (documents, objets, matériel numérique...) pour lesquels des pistes d'animation sont proposés. Il s'agit d'animations clés en main. Un des outils à déployer

pourra être un « Mur des (fausses ?) nouvelles (mur de parole et de vérification des faits) », permettant d'expérimenter la proposition faite lors des Ateliers citoyens de la lecture publique.

Certains des outils conçus pourront être adaptés et utilisés dans les collèges, au bénéfice des actions éducatives portées par la Collectivité européenne d'Alsace.

- ✓ ***Budget de 32 000€ annuel est dédié à la constitution de ces outils (crédits existants, sous réserve d'inscription des crédits correspondants au budget).***

III. Une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

a) Favoriser la structuration intercommunale des réseaux de lecture publique

Un conventionnement plus qualitatif pour encourager la mise en réseau des bibliothèques

L'Alsace est riche de 311 bibliothèques, premier service culturel de proximité. Ainsi, aujourd'hui, 92% des Alsaciens ont accès à une bibliothèque dans leur commune ou dans une commune limitrophe. Néanmoins, ce réseau est marqué par des niveaux de service hétérogènes.

Afin de garantir un service public en constante amélioration, la Collectivité européenne d'Alsace proposera un nouveau pacte avec les territoires, avec pour les bibliothèques des conventions d'objectifs, qui permettront d'identifier les étapes de développement de manière pluriannuelle et co-construite. Ces conventions mobiliseront différents leviers pour encourager la mise en réseau des bibliothèques, à l'échelon intercommunal, échelon pertinent pour favoriser le développement de projets en adéquation avec les orientations de la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il sera à ce titre intéressant de coordonner l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace avec les aides de la DRAC, notamment sur les Contrats Territoire Lecture (facilitation de l'accès au co-financement).

Ces conventions mettront en avant les 3 priorités de la nouvelle politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace (développer l'esprit critique, lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, libérer les imaginaires et la création littéraire). Elles pourront également, en fonction des territoires, encourager la coopération transfrontalière.

- ↙ ***Un modèle de convention-type sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente prochainement.***

b) Encourager la coopération entre les acteurs de culturels, sociaux et éducatifs

La Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de la mise en réseau intercommunale des bibliothèques, cherche à dynamiser les coopérations locales, entre différents types d'acteurs (entre bibliothèques, avec des services sociaux, ...). A cette fin, un appel à manifestation d'intérêt (AMI), aura vocation à co-financer des actions partenariales en

adéquation avec les enjeux poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace, à compter de 2024. Cet appel à manifestation d'intérêt ciblera particulièrement les actions autour de :

- L'éducation aux médias et à l'information
 - La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
 - Le développement et imaginaires et de l'écriture créative ;
- ✓ **Budget de 100 000€ annuel (nouveaux crédits, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget), le règlement de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera détaillé lors d'une Commission Permanente ultérieure.**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les nouvelles orientations pour la politique de lecture publique déclinée selon les trois axes :
 - des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
 - une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
 - une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires
- D'approuver les objectifs de mise en œuvre de ces orientations :
 - Développer une offre de médiations culturelles innovantes
 - Renforcer et diversifier les compétences médiation des professionnels et des bénévoles
 - Créer et aménager des lieux de lecture publique
 - Adapter la stratégie documentaire, y compris numérique, de la Bibliothèque d'Alsace
 - Favoriser la structuration intercommunale des réseaux de lecture publique
 - Encourager la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs
- D'approuver la candidature au label « Premières pages » de l'Etat
- D'adopter la création d'un concours littéraire dont le règlement sera défini le cadre d'une délibération ultérieure
- De préciser que la mise en œuvre des dispositifs suivants sera définie dans le cadre de délibérations ultérieures
 - La mise en place d'un conventionnement plus qualitatif pour encourager la mise en réseau des bibliothèques
 - La mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour favoriser la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs dans les bibliothèques
 - Un fonds de soutien à l'aménagement d'espaces d'actions culturelles et de rencontres dans les bibliothèques

- Décodage, festival de l'éducation aux médias et de la liberté d'expression
- L'Alsace se (ra)conte, festival de contes pour développer les imaginaires
- Le soutien aux festivals littéraires alsaciens

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY